



1 Le Maire de Guignicourt, Philippe Timmerman, signe avec le Bürgermeister d'Illerrieden, Jens Kaiser, la confirmation de la chartre établie en 1986.
2 Michel Volant et la « Cantilaisine » de Fabrice Valdès.

On n'a pas tous les jours 20 ans !

Le 20^{ème} anniversaire du jumelage Illerrieden-Guignicourt vient d'être célébré en Allemagne. Une cinquantaine de personnes des « Amis du jumelage » présidée par Michel Volant, de la chorale paroissiale conduite par Jacques Germain se sont déplacées en car pour participer aux festivités. A cette occasion, la « Cantilaisine » dirigée par Fabrice Valdès a donné un concert lors de la soirée officielle. Trois journées bien remplies, avec visite de la cathédrale de Strasbourg et d'Ul'm, concert de musique, de chants et d'orgues, messe et cérémonie du souvenir... Les Français qui ont été chaleureusement accueillis par leurs amis allemands auront à cœur de faire de même l'année prochaine à Guignicourt.

ÉTAT CIVIL

Naissances à Reims

23.10.2006 : **Mattéo MODAINE**
26.10.2006 : **Thomas GOULARD**
30.10.2006 : **Lucy TOPIN**
06.11.2006 : **Logan PIERRET**
Evan PIERRET
23.11.2006 : **Gaël LEFFÈVRE**

Décès à Reims

15.10.2006 : **Antonio VARDANEGA**,
Epoux de **Monique METTAVENT**
11.11.2006 : **Alfréda PLONQUET**,
E épouse de **René RICHTET**

Objets trouvés

Octobre 2006 :
• 1 débardeur, fille violet
Décembre 2006 :
• 1 pendentif représentant une petite fée trouvée rue Pierre Curfil

PERMANENCES

En Mairie
Monsieur Le Maire et Conseiller Général :
le mercredi à **18h30**.

Sécurité Sociale Maladie :
le Lundi de 9h15 à 12h15.

Accidentés du Travail : le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 18h30 à 19h30.

Correspondant AIR : 2^{ème} samedi de chaque mois de 9h à 11h (pour orienter et conseiller les jeunes gens intéressés).

Monsieur DOSIERE René, Député de l'Aisne :
4^{ème} vendredi de chaque mois à 17h15

Aisne Habitat : 3^{ème} mercredi de chaque mois de 14h00 à 15h00

Au centre social

Assistante sociale de la DIPAS : 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois de 14h à 16h

ADMR : chaque mardi de 13h30 à 15h30

PMI (Protection Maternelle et Infantile Consultation des nourissons) :
4^{ème} mardi après-midi de chaque mois.

Point Villages 03 23 25 36 80
ANPE : 1^{er} jeudi du mois de 14h à 16h30 sur RDV. Le 4 janvier, le 1^{er} février, le 1^{er} mars.

CAF : 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 9h à 11h30. Le 11 et le 25 janvier.

Le 8 et le 22 février.
Le 22 mars

GRAM : 3^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 16h30
(sur RDV au 06 08 97 89 66)

Le 18 janvier, le 15 février et le 15 mars.

Mission locale : sur RDV 03 23 27 38 90
Le mardi matin.

Relais Assistante Maternelle : sur RDV le vendredi matin dès 9h30.

06 09 22 05 67 Marie PAMART
ou au Siège 03 23 22 36 80

Supplay : Chaque mercredi matin à partir de 10h15

BIENVENUE

Mr BABULA Nicolas
et **Melle CLAB Sophie**

2, rue Jean de la Fontaine
Mr et Mme BAHUJET Olivier

9, rue du Pommerond
Mr BARVALLE Jean-Michel

14, rue Jeanne Porreaux
Mr BOUDÉ Mickaël
et **Melle REYET Aurélie**

1, rue Jean Racine
Mr FISSEUX Mickaël

et **Melle HADERER Anahardine**
10, avenue du Général de Gaulle

Mr HUSSON Roland
et **Melle CLERC Karine**

15, rue du Pommerond
Mr MODAINE Benjamin
et **Melle MAINRECK Estelle**

8, dos du Château
Mr MONTIGNY Romain
et **Melle MARBALX Laëtitia**

8, rue Arthur Rimbaud
Mme OUDIN Sylvie

18, rue Louis Berraux
Mr et Mme PEREIRA da SILVA Dominique

14, rue des Vignes
Mr PICART Julien
et **Melle LOCOUENEUX Céline**

9, rue Robert Tourte

GÂRDÉS MÉDICALES

Dr CASALLS 03 23 79 93 93
GUIGNICOURT

Dr JEUDY 03 23 22 47 87
CORBENY

Dr KLEIBER 03 23 79 83 44
GUIGNICOURT

Dr OLOGOUDOU 03 23 23 80 44
NEUFCHATEL

Cabinet médical 03 26 61 32 32
CORMICY

En l'absence de votre médecin traitant veuillez composer le 15, ce service vous mettra en rapport avec le cabinet de garde.



Guignicourt
infos

Mairie
Tél. 03 23 25 36 60
www.guignicourt.fr
mairie-guignicourt@wanadoo.fr
Conception et impression :
Imprimerie Blond - Reims

Guignicourt

infos

Janvier 2007 - N°97

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens

L'année 2006 s'achèvera dans quelques jours, me donnant une nouvelle occasion de m'adresser à vous, habitants de Guignicourt. Les sujets dont j'aimerais parler sont nombreux. Je n'en aborderai que quelques uns, pour leur importance ou relevant de l'actualité récente.

Commentons peut-être par le moins agréable. Notre village, comme beaucoup d'autres, et même comme tous les autres, souffre d'une délinquance plus forte qu'il y a quelques années. Quelques actes, menés de façon professionnelle et avec détermination, par exemple le cambriolage de la mairie ou les vols de voitures, relèvent du grand banditisme. Seules les forces de l'ordre et la justice peuvent agir dans ces cas. Les méfaits les plus nombreux mais heureusement aussi les moins graves sont l'œuvre d'une très petite minorité parmi les habitants de notre village : dégradations, vols dans les locaux associatifs et plus rarement chez des particuliers, bruits, vitesse excessive sont autant de nuisances qui perturbent notre tranquillité. Avec persévérance, la gendarmerie réussit dans la plupart de ces cas à trouver les responsables et à les faire punir. Ne sombrons donc pas dans la catastrophisme mais restons vigilants : une prise de conscience et de responsabilité de chacun, élus, forces de l'ordre, enseignants, associations, parents, permettra probablement d'éviter des dérives plus importantes.

Le législateur a voulu regrouper les communes en communautés de communes afin de donner à toutes, y compris aux plus petites, la possibilité de profiter de services inaccessibles autrement. Depuis plus de dix ans maintenant, notre village évolue dans le cadre de la Champagne Picarde, compétente notamment pour les ordures ménagères, les déchetteries, le développement économique ou encore les centres de loisirs sans hébergement. Ce changement a sans aucun doute de multiples avantages, ainsi que quelques inconvénients. Le fonctionnement de Guignicourt en est un exemple. Personne ne peut douter de l'importance du tri et du recyclage des déchets. Encore faut-il que la déchetterie soit ouverte et puisse fonctionner : le manque de sérieux de certains gardiens et les benes pleines dès l'ouverture ont entraîné de nombreux cas de dysfonctionnements. Après avoir mis en quelques occasions du personnel communal au service de la déchetterie et après de multiples échanges sur le sujet entre la commune et la Champagne Picarde, je suis certain que ce service sera d'une qualité bien meilleure à l'avenir.



Avant de terminer, j'aimerais revenir maintenant sur deux événements qui m'ont apporté beaucoup de satisfactions. J'ai été enthousiasmé par la Foire de Guignicourt « nouvelle formule ». L'idée de quitter l'esplanade pour gagner les rues et mieux s'intégrer dans le village est à mes yeux une réussite, pas encore la solution idéale. L'année 2006 a montré une voie encourageante et je veux ici remercier les bénévoles qui y ont contribué. L'autre événement est la célébration du 20^{ème} anniversaire du jumelage à Illerrieden les 18 et 19 novembre derniers. La qualité de l'accueil, la convivialité et une ambiance pleine de sympathie ont marqué ce week-end au cours duquel j'ai pu apprécier l'importance et la force des liens d'amitié développés depuis toutes ces années. Je profite de cette occasion pour remercier une nouvelle fois les associations qui ont participé au déplacement et si bien représenté notre village. J'espère qu'à l'occasion de la venue de nos amis allemands à Guignicourt au mois de juin prochain de nouvelles amitiés naîtront, surtout parmi les jeunes.

Pour finir, c'est avec la plus grande sincérité que les employés communaux, les membres du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2007.



Bulletin Communal

d'Informations

PHILIPPE TIMMERMAN

Réunion du 25 octobre

Décision modificative au budget communal

Une décision modificative a pour but d'ajuster les prévisions du budget primitif aux besoins réels mis à jour en cours d'année. Certains comptes sont majorés alors que d'autres sont revus à la baisse et globalement cette opération n'entraîne pas d'augmentation du budget.

Pour l'essentiel, le Conseil décide de modifier le budget communal de manière à faire face :

- au changement de la chaudière de l'école Prévost.
- à la hausse du prix des combustibles (+20 000 €)
- l'augmentation des charges du personnel (+39 000€), car plusieurs postes ont été créés après le vote du budget :
- Une assistante à l'école maternelle (en contrat d'Aide à l'Embauche, à temps partiel),
- Une surveillante de cantine pour les enfants de la maternelle (en contrat non titulaire à temps partiel).
- Deux contrats saisonniers pour les services extérieurs.

Personnel communal

Le Conseil accepte le changement de statut de John Persinet qui devient agent des services techniques non titulaire à temps complet. Compte tenu du départ en congé de maternité de la personne chargée de l'accueil à la Mairie, l'assemblée décide le recrutement pour la durée de ce congé d'un adjoind administratif de remplacement.

Restructuration des installations de football

Afin d'envisager les meilleures solutions possibles de restructuration des installations destinées à la pratique du football, le Conseil décide de confier au bureau d'étude GNAT la mission de réaliser un avant projet sommaire.

Contrat de dératissage

La Commune renouvelle son contrat de dératissage avec la Société France Hygiène Service qui effectue deux passages par an, l'un en octobre, l'autre en mai, pour un prix de 305 €HT.

Délégués au CA du Collège

Le Conseil nomme Joël Douget pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège et accepte la proposition de

Conseil municipal du 6 décembre 2006

Révision des loyers

- Le Conseil municipal :
- fixe le montant mensuel des loyers des logements communaux pour l'année 2007
 - 2, avenue du Général de Gaulle
 - 4, avenue du Général de Gaulle
 - 16, rue Jeanne Portreaux
 - attribue les logements souhaités à M. Donnaint et à Mme Vantail.
 - autorise M. le Maire à signer les contrats de location (durée 1 an).

F.S.L.

La Commune adhère au Fonds de Solidarité pour le Logement (qui veille à la mise en place de mesures d'accompagnement social lié au logement) à raison de 895,20 € (soit 0,40 € par habitant/an).

Décision modificative (Syndicat de rivière)

Le Conseil municipal décide de modifier le budget initial concernant l'aménagement des berges de l'Aisne pour tenir compte des frais d'études (coût supplémentaire 4 000 €).

Surveillance médicale des agents

Le Conseil municipal reconduit l'adhésion au service «Médecine professionnelle et préventive» qui assure la surveillance médicale des agents sur leur lieu de travail. (Coût : 40 €/agent/an)

Monsieur le Principal du Collège à renouveler la désignation de Madame Floriana Wysocki en tant que deuxième personnalité qualifiée devant siéger à ce Conseil.

Convention avec le Syndicat de rivière



Le Syndicat intercommunal de gestion et de mise en valeur de la rivière Aisne a décidé de réaliser des travaux d'aménagement de berge derrière La Marguette pour un montant de 57 094 €HT

Une convention entre la Commune et le Syndicat engage :

- d'une part, la Commune à participer financièrement à hauteur de 20% du montant hors taxe, soit 11 418 €, et faire l'avance de la TVA soit 9741,20 €.
- d'autre part le Syndicat à reverser à la Commune le FCTVA correspondant à cette opération dès son encaissement.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'appel d'offres organisé par l'USEDA concernant la desserte en gaz de la commune.

Avenant de transfert

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de transfert à la Société B&R Ingénierie Rhône-Alpes, de la reprise du marché concernant le zonage assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Refacturations

- 1) Tonte du camping : Cette année, la tonte a été essentiellement assurée par le géant. Ainsi pour l'année 2006, le calcul de la facturation est modifié. Le camping n'est donc redevable que de 415,35 € envers la commune.
- 2) Station d'épuration : La refacturation au budget assainissement sera calculée sur le salaire horaire des agents affectés à l'entretien de la station et au nombre d'heures réelles effectuées. Redevance de 10 003,33 € pour 2005.

Receveur municipal

Monsieur Cammus, receveur municipal intérimaire à la Perception demande une indemnité de Conseil au prorata des jours passés à Guignicourt - Le Conseil municipal donne un avis défavorable à l'unanimité.

Questions diverses

- Remerciements de l'Association GL Actions.
- Éventuelle institution d'une taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles.
- Lecture de la lettre d'une administrée concernant l'éclairage public.



L'ancien châteaueu d'eau, situé à la sortie du village, route de Prouvais, a vécu. Trop de travaux étant nécessaires pour remettre en état ce réservoir de 150 m³, un surpresseur a été mis en place jusqu'à la construction d'un nouveau réservoir d'une capacité plus importante et qui répondra aux besoins de la population qui augmente dans tous les villages desservis par le Syndicat des eaux.



DÉCHETTERIE

La gestion des déchetteries, ainsi que l'enlèvement des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde. La commune de Guignicourt n'est en aucun cas responsable de ses dysfonctionnements, mais elle s'efforce de résoudre les problèmes lorsqu'ils surviennent.

Devant la fréquentation importante de la déchetterie de Guignicourt, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde a décidé d'augmenter l'amplitude horaire de son ouverture au public. Désormais, le nombre d'heures d'ouverture en hiver va passer de 15h30 à 23h à partir du 1^{er} janvier 2007.

La déchetterie sera désormais toujours fermée le lundi pour permettre l'évacuation des bennes pleines.

Pour mémoire, voici l'ancien horaire en vigueur depuis le 30 octobre 2006

Lundi : de 14h à 17h

Mercredi : de 14h à 17h30

Vendredi : de 14h à 17h

Samedi : de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

Ce qui faisait au total 15h30

Nouvel horaire d'hiver à compter du 1^{er} janvier 2007

Mardi : de 9h à 12h
et de 13h à 17h

Mercredi : de 9h à 13h

Vendredi : de 13h à 18h

Samedi : de 9h à 12h
et de 13h à 17h.

Soit un total de 23h

Comme pour Noël, le ramassage des ordures ménagères aura lieu le samedi 30 décembre au matin

Collecte de bouchons

Madame Galland rassemble depuis plusieurs années les bouchons en plastique d'une part et les bouchons de liège d'autre part, afin de soutenir des associations en faveur des handicapés.

Désormais, les bouchons de liège ne seront plus récupérés.

Madame Galland remercie toutes les personnes qui lui ont régulièrement fait parvenir leur collecte, et elle continuera à recueillir les bouchons de plastique uniquement.

Bienvenue

Le 27 octobre dernier, les nouveaux habitants de Guignicourt (47 familles), étaient invités à la mairie par M. le Maire, Philippe Timmerman, qui a présenté la commune (écoles, halle-garderie, associations...). Il a aussi évoqué les projets à plus ou moins longue échéance.

Beaucoup de ces familles qui viennent d'emménager dans leur nouvelle maison rue du Frommerond ou rue des Vignes, ont pu obtenir des renseignements pratiques sur la commune et faire plus ample connaissance autour du verre de l'amitié.

Nouvelles venues en mairie



Le 6 novembre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir, au sein de l'équipe dirigeante, ZOÉ SCHWEICH. Cette sympathique jeune femme est armée d'un solide bagage - Derrière le terme «Master 2», se cache tout un éventail de spécialités allant de la comptabilité aux marchés publics, en passant par le contentieux et autres thématiques.

Cela doit donc lui permettre d'assumer, avec succès, un rôle de Chef de Projets.

Sachez encore que Zoé est originaire d'Ay, et qu'elle réside actuellement en plein vignoble (dans la Montagne de Reims)

Nous profitons de cet article pour vous faire savoir que, pendant plusieurs mois, vous ne serez pas accueillis par le sourire de Kathia, mais par celui de SOPHIE QUAOUZA venue prêter main forte à l'équipe municipale. Bienvenue à toutes deux !

Cram Nord-Picardie



LA PLATE-FORME TELEPHONIQUE
Une équipe de téléconseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
Simple, efficace et conviviale

Assuré : 0821 10 59 59 (0,118€/mn)
Entrepris : 0821 10 59 60 (0,118€/mn)

www.cram-nordpicardie.fr